



Stationnement dangereux

Par Kaso

Bonjour, j'ai reçu une amende pour stationnement dangereux sur une station service, je précise que j'étais garer vers la station de gonflage, la station est privé, fermé c'était la nuit. Rien n'était dangereux. J'ai contesté l'amende et j'ai eu un rejet en me disant que je n'apportait pas de preuve et que les constatations de l'agent verbalisateur font foi.

Que dois je faire ?

Merci pour votre aide

Par janus2

Bonjour,

Vous n'avez donc pas été contrôlé sur place ?

Comment est formulé l'avis de contravention ? "vous avez fait l'objet..." ou "le véhicule immatriculé à votre nom a fait l'objet..." ?

Il est assez facile de contester une verbalisation pour stationnement dangereux dans la mesure où ce n'est pas une infraction qui peut être relevée à la volée, le conducteur doit obligatoirement être identifié. Mais si vous avez choisi de contester sur le seul fait que le stationnement n'était pas dangereux, vous avez effectivement tout faux...

Par Kaso

Merci pour votre réponse

Que dois je faire alors ?

Merci